

*Questions orales*

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Burin-Saint-Georges d'avoir été élu à la Chambre.

**Une voix:** C'est vous qui l'avez élu.

**M. Crosbie:** Il est vrai que sa circonscription provinciale de l'Hermitage est maintenant progressive conservatrice, et c'est une bonne chose.

**Une voix:** Qu'est-il arrivé à Carter?

**M. Crosbie:** Pour répondre à la question du député, le secteur de la pêche au Canada se porte fort bien. Il écoule la majorité de ses produits aux États-Unis. Toujours aux États-Unis, les prix de l'énergie ont augmenté beaucoup plus rapidement que les nôtres et cette tendance se maintiendra. Le prix de nos combustibles va demeurer bien inférieur à ceux des États-Unis.

Bien que les frais d'exploitation des pêcheurs et de tous les autres secteurs industriels vont augmenter, ils restent encore fort raisonnables, énergiquement parlant, en comparaison de ceux des autres pays industrialisés, surtout les pays d'Europe et les États-Unis. Si nos pêcheurs continuent de faire preuve d'efficacité et d'enthousiasme, ils n'ont aucune raison de s'inquiéter, sans compter que nous leur venons en aide. Nous encourageons, par des avantages accordés aux portefeuillistes, l'investissement dans les bateaux de pêche, depuis ceux qui mesurent 40 pieds jusqu'aux chalutiers et aux palangriers. Nous faisons un effort considérable en ce sens.

L'INVESTISSEMENT DANS LES PETITES ENTREPRISES—  
L'ABSENCE DE REFUGE FISCAL DANS LE BUDGET

**M. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement a décidé d'accorder un refuge fiscal de \$20,000 l'année prochaine aux contribuables qui investissent dans les sociétés canadiennes inscrites à une bourse canadienne, mais cet avantage ne s'applique pas aux petites entreprises. Le gouvernement voudrait-il indiquer pourquoi cet avantage est-il réservé aux investisseurs des grandes entreprises et refusé aux autres? Qu'est devenu la promesse faite par le premier ministre l'an dernier d'accorder un crédit d'impôt pour les investissements en capital effectués dans une petite entreprise?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, le régime auquel le député fait allusion s'appliquera à toute société dont les titres sont inscrits dans une bourse canadienne. Pour des raisons techniques, il n'est pas possible d'inclure les sociétés non inscrites en Bourse mais certaines bourses sont en mesure de négocier les titres de sociétés qu'on ne peut considérer comme très grandes, si bien qu'un bon nombre d'entreprises seront touchées.

[M. Simmons.]

De plus, le secteur des petites entreprises constituées en sociétés profitera beaucoup du financement net d'impôt que représentent les obligations pour l'expansion des petites entreprises. Elles vont pouvoir réduire leurs frais d'intérêt en 1980 de façon très très appréciable. Cela les aidera et les encouragera beaucoup. Quant aux dirigeants de petites entreprises non constituées en sociétés, ils pourront réduire les salaires de leurs conjoints au coût de 150 millions de dollars. Cela aidera beaucoup les petites entreprises dans tous les secteurs, négociées publiquement, constituées ou non constituées en sociétés.

**Des voix:** Bravo!

LE FINANCEMENT PAR LES OBLIGATIONS À INTÉRÊT  
CONDITIONNEL

**M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount):** J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances n'a pas dit que la mesure dont il est si fier ne fait que prendre sous une forme différente une idée qui avait été supprimée dans le bill C-17, à savoir le financement par les obligations à intérêt conditionnel. Quant à la déduction du salaire du conjoint, il a omis de signaler . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député désire-t-il poser une question?

**M. Johnston:** Ma question s'adresse au premier ministre, dont j'espère obtenir une réponse sérieuse. Pourquoi ce budget est-il si grossièrement injuste envers le secteur des petites entreprises en ne leur permettant pas d'attirer de capitaux de participation? Seules les sociétés cotées à la bourse peuvent en profiter.

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, nous nous attaquons dans le bill C-17 à un problème hérité du gouvernement précédent qui laissait les grandes sociétés, les Petro-Canada, les compagnies brassant des milliards de dollars d'affaires, profiter du financement net d'impôt. Cette échappatoire a maintenant été close et nous en laissons profiter ceux qui auraient dû en profiter en premier lieu, les dirigeants de petites entreprises. C'est notre attitude, mais non celle des capitalistes monopolisants d'en face.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

[Français]

LE SPORT

L'APPUI FINANCIER AUX ORGANISATIONS SPORTIVES  
NATIONALES

**M. Louis R. Desmarais (Dollard):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur.